



Distr. générale
30 juillet 2015
Français
Original : anglais



**Troisième Conférence internationale
sur le financement du développement**

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

Point 10

Adoption du document final de la Conférence

**Lettre datée du 29 juillet 2015, adressée au Secrétaire
général de la Conférence par le Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela**

Au nom de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la déclaration faite par la République bolivarienne du Venezuela à la séance de clôture de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire paraître le texte de la présente déclaration comme document de la Conférence et de le faire figurer dans le rapport final.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Rafael **Ramírez**



**Annexe à la lettre datée du 29 juillet 2015
adressée au Secrétaire général de la Conférence
par le Représentant permanent de la République
bolivarienne du Venezuela**

[Original : espagnol]

**Précisions concernant la position et les réserves
de la République bolivarienne du Venezuela
au sujet du document final de la troisième Conférence
internationale sur le financement du développement**

Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je tiens à remercier à nouveau l'Éthiopie pour son hospitalité et son dynamisme à la présidence de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Notre pays souscrit sans réserve à la déclaration que l'Afrique du Sud a faite en sa qualité de Présidente du Groupe des 77 et de la Chine, se faisant ainsi l'écho de 134 des 193 États Membres de l'ONU. À cet égard, il convient de saluer le travail de coordination, de conciliation et de cohésion qui a été effectué. Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, sous la direction de l'Afrique du Sud, le Groupe des 77 et de la Chine est plus fort et plus uni, et qu'il œuvre pour la défense des intérêts des pays du Sud en ayant pleinement conscience des obstacles que nous rencontrons.

Nous tenons à préciser qu'en acceptant ce document, nous n'en approuvons nullement le contenu, qui manque d'impartialité. Il s'agit pour nous de faire notre devoir en reconnaissant l'importance stratégique du financement du développement, étant entendu que les consultations doivent se poursuivre.

Il ne s'agit pas d'applaudir la conviction qu'ont les pays développés qu'ils sont ainsi exonérés de leurs responsabilités historiques vis-à-vis des nations et des peuples du Sud, alors même que le niveau de développement que ces derniers ont atteint est principalement issu du colonialisme et du néocolonialisme imposés aux pays du Sud au cours des 500 dernières années.

Nous tenons à souligner que le principe de la responsabilité commune mais différenciée n'est pas une simple consigne : c'est ce qui permet de faire la distinction entre les divers modèles de développement, le modèle prédominant étant celui d'une minorité prédatrice qui s'est développée au prix de dégâts environnementaux considérables et en soumettant les plus faibles, grâce à la division internationale du travail et à l'extraction de ressources naturelles à faible valeur ajoutée ou encore en imposant des règles partiales héritées d'un colonialisme qui se perpétue.

En adoptant le document final de la Conférence, intitulé « Programme d'action d'Addis-Abeba », la République bolivarienne du Venezuela exprime des réserves et explique sa position au sujet de certains aspects ou éléments qui y sont abordés, notamment concernant les points suivants :

a) Le Venezuela émet des réserves au sujet du paragraphe 31. Comme il l'a fait observer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il estime, conformément à sa constitution, que toute disposition prévoyant la suppression des subventions accordées aux combustibles fossiles constitue une

ingérence dans les politiques publiques dont l'État a la charge. Le Venezuela n'acceptera aucun type d'évaluation, de contrôle, de notification ou d'examen de ses mesures et politiques énergétiques nationales qui porte la moindre atteinte à sa souveraineté nationale. De surcroît, ce paragraphe s'éloigne, en les modifiant sensiblement, des orientations convenues dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable;

b) Eu égard aux paragraphes 60 et 69, le Venezuela exprime son désaccord avec le point sur les économies à faible émission de carbone et la liste des mécanismes innovants, notamment la mention de mécanismes de tarification du carbone, et ce pour les raisons susmentionnées;

c) Comme nous l'avions fait au sujet du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons », nous émettons également des réserves quant à la question des « services énergétiques modernes pour tous », visée au paragraphe 49, dans la mesure où nous estimons qu'elle implique le recours aux nouvelles technologies sans prendre en compte le contexte national, les priorités et le degré de développement technologique de chaque pays;

d) Nous regrettons que la mention proposée par le Groupe des 77 et de la Chine ait été supprimée du paragraphe 14. Celle-ci portait sur les initiatives visant à accroître l'offre de financement, en particulier grâce à la création de nouvelles banques multilatérales de développement telles que la Banque du Sud, la Banque de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) et le Fonds de l'ALBA;

e) Nous déplorons en outre que l'inquiétude dont le Groupe des 77 et de la Chine avait fait part concernant les barrières commerciales, comme les mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales qui nuisent gravement aux échanges commerciaux et aux investissements productifs pour les peuples, n'ait pas été évoquée dans le document final;

f) Enfin, il convient de rappeler à nouveau que le Venezuela n'est pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et que l'absence d'objection aux textes approuvés dans le document ne saurait être interprétée comme un changement de position concernant cette Convention.

La République bolivarienne du Venezuela demande que la présente déclaration soit dûment prise en compte lors de l'adoption du document final et qu'elle soit consignée dans les actes de la Conférence.